

COHORTES et COLLECTIONS BIOLOGIQUES SOUTIEN A LA RECHERCHE TRANSLATIONNELLE

L'Institut Thématique Multi-Organismes (ITMO) Santé publique d'Aviesan propose de soutenir et d'encourager des projets de recherche permettant de tirer partie des **collections d'échantillons biologiques adossées à des cohortes** existantes. Dans ce cadre l'ITMO Santé publique sollicite l'expression de besoins de financement de soutien dans ce domaine. Sont particulièrement concernés les projets collaboratifs de **recherche translationnelle** associant :

- une ou plusieurs équipe-s de recherche clinique ou épidémiologique,
- une ou plusieurs équipe-s clinique-s,
- et une ou plusieurs équipes de recherche en biologie.

§ OBJECTIF

- Valoriser au plan scientifique les efforts et investissements réalisés autour des cohortes et collections biologiques associées,
- Favoriser un projet de recherche translationnelle sur la base de cohortes et de leurs collections biologiques existantes en s'appuyant sur des compétences scientifiques complémentaires.

§ CHAMP D'APPLICATION

- Sont concernés les projets collaboratifs à visée translationnelle (de la recherche biologique vers la recherche clinique ou l'inverse, ou encore de la santé publique vers la clinique),
- Dans toutes les disciplines,
- Avec une hypothèse de recherche translationnelle favorisant l'exploitation conjointe de données cliniques issues de cohortes et de leurs données biologiques associées,
- Compte-tenu de la nature de ce financement de soutien complémentaire (le financement obtenu devant être engagé en totalité sur l'exercice 2014), ce programme s'adresse plus particulièrement à des cohortes déjà existantes et des collections biologiques constituées.

§ COHORTES et COLLECTIONS BIOLOGIQUES ELIGIBLES

- **Les cohortes de patients (cohortes cliniques) ou celles en population générale sont éligibles.**
- Toute cohorte définie par un ensemble de sujets partageant un certain nombre de caractéristiques communes, suivis dans le temps à l'échelle individuelle afin d'identifier la survenue d'évènements de santé d'intérêt dont le recrutement se fait au sein de services cliniques ou en population générale.
- Reposant nécessairement sur le respect d'un protocole pré-établi, concernant d'une part la collecte d'informations et d'autre part, les modalités du suivi des sujets permettant d'identifier sans biais, la survenue des événements de santé d'intérêt.

- Les collections biologiques associées à la cohorte doivent être organisées, collectées, annotées et conservées dans des conditions permettant leur bonne exploitation scientifique.

§ PROJETS ELIGIBLES

- Le nombre de sujets dans la cohorte et le nombre d'échantillons biologiques doivent être suffisants pour répondre à la question posée.
- Le projet de recherche doit être à visée translationnelle et s'appuie sur une cohorte et sa collection biologique.
- L'objectif de la recherche peut être de nature très diverse (caractériser un mécanisme physiopathologique, valider une hypothèse de recherche sur des données cliniques et biologiques, expliquer des observations cliniques par des modèles biologiques, développer un outil, identifier et/ou valider un marqueur clinique ou biologique, etc.)
- La recherche doit s'inscrire dans un programme de recherche impliquant une équipe de recherche clinique ou d'épidémiologie et une équipe de recherche en biologie. Un intérêt particulier sera porté aux projets interdisciplinaires. Ce financement de soutien peut être attribué pour compléter, accélérer, ou élargir un projet de recherche prometteur déjà initié.

§ CANDIDATURE :

- Les candidats devront soumettre un **dossier de candidature** (disponible sur le site de l'Inserm Rubrique Appels d'offres > <http://extranet.inserm.fr/appels-d-offres>).
- Ce dossier de candidature permettra d'explicitier pour les experts en charge de l'évaluation des projets :
 - Le projet collaboratif envisagé : objectifs scientifiques et leur justification, périmètre et méthodes, résultats attendus
 - Une description de la cohorte, de la collection biologique, incluant le statut du projet (nombre de sujets, état d'avancement, etc...) et les différents accords déjà obtenus auprès des autorités réglementaires (CPP, CCTIRS, CNIL, ANSM, etc.).
 - Les équipes impliquées : l'identité du coordinateur en charge de la mise en œuvre du projet collaboratif et les différents investigateurs ou acteurs des équipes cliniques, épidémiologiques et biologiques (prévoir de joindre le CV du coordinateur ainsi que les références des meilleures publications)

§ CRITERES ET MODALITES D'EVALUATION

- Les dossiers de candidature seront évalués selon les critères suivants :
 - originalité du projet envisagé par rapport à l'état des connaissances et des pratiques
 - aspect translationnel et qualité scientifique
 - adéquation avec l'objectif général de ce financement (recherche translationnelle)
 - faisabilité du projet
 - pertinence de la demande budgétaire



alliance nationale
pour les sciences de la vie et de la santé
ITMO Santé publique

§ FINANCEMENT

- Le montant total maximum attribué dans le cadre de ce programme sera de 40 000 € par projet.
- Nous attirons l'attention des porteurs de projets qui seront retenus sur le fait que les sommes devront avoir été **engagées en totalité avant le 31 décembre 2014**
- La gestion des crédits, sauf dispositions particulières, devra être assurée par une structure Inserm.

Le dossier de candidature est disponible sur le site
<http://www.inserm.fr> (rubrique Appels d'offres)

Le dossier de candidature en français devra être retourné
par email à marion.le-gal@inserm.fr

Au plus tard : **vendredi 5 septembre 2014 à 12h**

**Pour tout renseignement scientifique complémentaire,
merci de prendre contact avec :**

Aviesan – ITMO Santé Publique

Pôle Santé publique :
Marion Le Gal :
Tél : 01 44 23 60 43
marion.le-gal@inserm.fr

Calendrier:

- Ouverture de l'appel à candidatures : mardi 24 juin 2014
- Retour des dossiers de candidature en format électronique : vendredi 5 septembre 2014 à 12h
- Réponses aux candidats : première semaine d'octobre 2014